

Conseil municipal du 25 avril 2019

Participants : René Mouysset, Franck Chincholle, Philippe Couderc, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Bernard Martin, Bruno Pélissier, Brigitte Tuéry, Isabelle Viguier.

Absents : Séverine Véquaud, Clément Chauchard, Jean Muratet, Jean-Christophe Coupat, Frédéric Lavigne.

Délibération 1 : création / suppression d'emploi (dans le cadre d'un avancement de grade).

Monsieur le Maire rappelle que lorsqu'un agent communal change de grade par avancement de grade, il est nécessaire de créer le nouveau grade et de supprimer l'ancien occupé par l'agent promu. Il s'agit donc de créer le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de supprimer celui d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Délibération 2 : mise en sécurité entre la sortie du bourg de JOUELS et le cimetière le long de la RD 997.

La liaison piétonne entre le bourg de Jouels et le cimetière nécessite d'être sécurisée sur une longueur de 150 m. Les travaux d'un montant de 8 790 € seront subventionnés à hauteur de 55% par le département, laissant un autofinancement à la commune de 3990 €.

Le conseil Municipal approuve le projet et le devis présenté ainsi que le plan de financement et mandate monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches.

Délibération 3 : tarif des pesées du pont bascule à JOUELS

Les travaux prévus pour rétablir le pont bascule de JOUELS sont réalisés et une nouvelle borne automatisée est installée. Il appartient au conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs du pont bascule à compter du 1^{er} mai 2019 comme suit :

- **Pesée de 0 à 10 tonnes 3 €**
- **Pesée de 10 à 20 tonnes 4 €**
- **Pesée de 20 à 50 tonnes 5 €**

Arrêté de présomption de biens sans maître et délibération

Une procédure de récupération d'un bien sans maître pour les parcelles cadastrées « A 333 et F 113 » situées à Sauveterre est engagée.

Le conseil municipal, après délibération, accepte l'incorporation dans le domaine communal d'un bien sans maître et autorise Monsieur le Maire à signer tout document.

Questions diverses

- Chemins de randonnées : le nettoyage manuel sera effectué par l'Antenne Solidarité Lévezou Ségala sur les chemins suivants :
 - Chemin de la RD 997 à la RD 650,
 - Chemin du Montillard,
 - Chemin du Pental.

- Visite d'un groupe de touristes japonais de la bastide dans l'après-midi du 21 mai 2019 : L'information doit être relayée auprès des habitants, des commerçants et artisans pour que le village soit animé. La qualité de notre site ne suffit pas à elle seule à attirer les organisateurs de voyage touristique, la mobilisation de tous permettra d'améliorer notre attractivité et de nous hisser à la hauteur des grands sites aveyronnais.

- Inauguration de l'espace santé : tous les contacts ont été pris avec les officiels pour le samedi 6 juillet 2019 à 10h30.

- La télévision néerlandaise qui suit le tour de France souhaite refaire une émission en direct depuis la place de Sauveterre comme il y a deux ans. La date n'est pas encore fixée, ce sera le lundi 15 ou mardi 16 juillet.

- Etoile du guide vert Michelin : pour la troisième année consécutive, Sauveterre conserve son étoile de site touristique.

- Il va être procédé à l'aménagement et la sécurisation de l'aire de jeux située sur le terrain de l'Oratoire. Se renseigner pour d'éventuelles aides.

- Travaux d'opération de sécurité sur la RD 997 : les travaux de terrassement et de chaussée concernant l'aménagement de la route départementale n° 997 (élargissement de la chaussée avec création d'accotements, rectification de succession de deux courbes, amélioration de la giration du virage en épingle) devraient se terminer courant juin.

- Pont bascule de Jouels : il sera à nouveau opérationnel le lundi 29 avril.

- Implantation d'une antenne Orange : le dossier est consultable en mairie et sur le site internet.

- La commission communale des associations se réunira le 22 mai à 18 h dans la salle du conseil. Une réunion des associations de la commune est prévue le 6 juin à 20h30. La soirée des associations et nouveaux arrivants sera programmée en septembre ou octobre.

- Emplacement réservé devant la poste : il est impératif que la voiture postale puisse être garée à proximité de la poste. Un emplacement est réservé à cet effet et doit être respecté.

- Construction de maisons au lotissement du Couderquet par HLM Sud Massif Central : l'architecte des bâtiments de France a émis un avis favorable sur le permis déposé.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 23 mai 2019 à 20h30.